

**Conférence de presse du Conseil fédéral.  
du 8 janvier 2002  
sur la votation populaire concernant l'adhésion  
de la Suisse à l'ONU**

**Rester neutres, générer la stabilité,  
être appréciés**

**Considérations**

du

**Conseiller fédéral Samuel Schmid**

Chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la  
population et des sports

Mesdames et Messieurs,

Sur le plan de la **politique de sécurité** également, une adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations-Unies s'avère tout indiquée. A l'heure actuelle, l'ONU regroupe presque tous les Etats du monde. Elle est aussi devenue une organisation globale, thématiquement parlant. Elle revêt en particulier une importance fondamentale pour la **politique de sécurité**.

Elle a, entre autres, été créée pour garantir, par des mesures collectives, la paix mondiale et la sécurité internationale, et favoriser le règlement à l'amiable des différends entre les Etats. D'où la création d'un régime de stabilité par une « continuité » de la politique de paix, c'est-à-dire **tout un spectre de mesures pour la politique de paix** qui se recoupent et se complètent. Cela va de la prévention diplomatique à la reconstruction d'une société civile après des conflits, en passant par les bons offices et la médiation. Cela signifie cependant aussi une démocratisation, de même que la mise en avant et le maintien de la paix. Contrairement au passé, tout passe directement ou indirectement par l'ONU et ses diverses organisations, comme l'OAA, l'OMS, l'UNESCO, par les programmes d'aide et de développement, ou encore par des organisations comme l'OMC.

Ainsi, il n'y a plus aujourd'hui de raisons, sur le plan de la politique de sécurité, pour que nous restions à l'écart de l'ONU. Bien au contraire, les raisons ne manquent pas pour que, **au sein même** de l'ONU, nous puissions assurer nos intérêts en matière de sécurité.

Pour mieux comprendre, il s'agit de bien saisir les réalités de base dont je vais vous parler. A l'heure actuelle, étant donné que la presque totalité des Etats se sont organisés au sein de l'ONU, il n'existe plus, au niveau mondial, d'univers politique **en dehors** de l'ONU.

En cela, l'ONU revêt une importance fondamentale: en matière de paix et de sécurité, de gestion des conflits et de stabilité, l'ONU est chargée de **légitimer** chaque action à l'égard d'Etats ou de groupes d'Etats.

Seul ce qui est communément considéré comme juste et légitime par tous les Etats peut servir de critère à opposer à tout perturbateur de la paix. Mais notez bien que **les grandes puissances peuvent aussi voir leurs déploiements de forces entravés par certaines limitations.**

Bien entendu, ce **rôle de légitimation** n'est, à lui seul, pas un facteur de paix ; mais sans lui, la paix et la sécurité ne peuvent en tous les cas pas être garanties.

En tant que co-responsable de la sécurité de notre pays, il est donc de mon devoir de m'intéresser aussi à **cette** dimension de la politique et du droit.

A l'ONU, nous sommes actuellement exclus de la procédure décisionnelle et nos possibilités d'influer sur sa politique sont inexistantes. C'est là une **lacune** dans la sauvegarde de nos intérêts en matière de politique internationale de sécurité ; lacune pour laquelle je ne souhaite plus être tenu pour responsable.

Deux exemples suffisent pour souligner l'importance du rôle de légitimation : le Kosovo et l'Afghanistan.

Au Kosovo, la résolution 1'244 du Conseil de sécurité de l'ONU a, dans un premier temps, et suite aux frappes aériennes contre la Serbie, fait inverser la tendance en matière d'escalade de la violence. Et dans le cas de l'Afghanistan, les débats au sein de l'ONU ont tout d'abord débouché sur un consensus, lequel a permis de définir quelles mesures d'autodéfense sont considérées comme légitimes contre le terrorisme.

Dans les deux cas, la Suisse n'a pas pu faire connaître sa voix, alors que nous partageons les mêmes normes sur lesquelles se fonde le droit interna-

tional public et que nos propres intérêts sont touchés de très près. Nous aussi, nous sommes directement concernés par le terrorisme.

\* \* \*

Je voudrais encore vous faire part de quelques remarques sur les instruments qu'utilise l'ONU en politique de sécurité.

### 1. Sanctions non militaires

Depuis plus de trente ans, la Suisse applique certaines sanctions non militaires décidées par l'ONU. Les plus importantes sont les sanctions économiques. De telles mesures ont été appliquées pour que des Etats menaçant la paix et la sécurité restent dans le giron des nations respectueuses du droit international public. Depuis dix ans, la Suisse applique toutes les sanctions économiques décidées par l'ONU. Nous pourrions définir notre façon de faire comme étant une « application autonome ».

Mais une « application autonome » ne veut pas dire une « application volontaire ». Nous appliquons des sanctions parce que,

tout d'abord, nous considérons que les mesures prises sont justes et que nous sommes d'avis qu'il est de notre intérêt que certains pays, comme la Lybie et l'Irak, respectent les règles universellement appliquées.

Et ensuite, parce que, dans le cas de la paix et de la sécurité, il est également **impensable et nuisible pour nos intérêts**, que la Suisse - en se retranchant derrière cet argument purement formel que nous ne sommes pas membre de l'ONU - traite, contre la volonté du monde entier, avec Saddam Hussein, permette à un Ben Laden de voyager ou d'effectuer des transferts de fonds, ou envoie des armes à destination du Rwanda.

Ces exemples se fondent non seulement sur les principes du droit international public, mais aussi sur la notion de **bon sens de la politique vécue**.

Les exemples cités montrent encore qu'il existe, aujourd'hui aussi, des cas où l'effet protecteur de la **neutralité est inefficace**. Et lorsqu'un consensus est obtenu à l'échelon mondial, toute neutralité devient caduque. Dans l'esprit des terroristes, nous ne sommes pas un petit Etat neutre ; nous sommes une puissance économique intégrée au monde occidental, à la société industrialisée.

Et dans le cas où un consensus **ne** peut être trouvé contre un perturbateur de la paix, l'ONU est précisément la seule et la mieux adaptée des plateformes pour expliquer au monde la position d'un Etat neutre et pour faire, avec la bonne réputation de ce petit Etat neutre qu'est le nôtre, des propositions novatrices en matière de pourparlers. Cela fonctionne partout où nous sommes membres, comme par exemple à l'OSCE.

Oui, il n'y a pas de doute, nous nous déclarons neutres et nous agissons en tant que tels. Mais personne ne comprend ni ne respecte notre position ! En d'autres termes: nous devons disposer de la possibilité de clairement faire comprendre les avantages de la neutralité et de mettre en avant nos qualités d'Etat neutre dans la fourniture de services.

\* \* \*

## 2. Un deuxième instrument qu'utilise l'ONU en politique de sécurité: les **opérations de maintien de la paix**

Selon leur définition, celles-ci ont lieu en accord avec les parties en conflit. Plus de 47'000 casques bleus sont actuellement engagés dans 15 opérations. Ces militaires protègent les lignes de cessez-le-feu, désarment des troupes ou procèdent à des déminages. Toutes les opérations actuellement en cours appartiennent à cette catégorie.

**Aucun membre de l'ONU n'est contraint** de participer militairement à de telles opérations - et cela vaut également pour la Suisse en cas d'adhésion à l'ONU. Elle pourrait, comme c'est le cas actuellement, décider de son éventuelle participation en fonction des cas. Il n'existe pas d'**obligation de collaborer** - plus de 60 membres de l'ONU n'ont encore jamais pris part à un engagement militaire mis sur pied par l'organisation.

Reste que grâce à de telles opérations, de nombreux foyers de crises et de conflits ont été maintenus sous contrôle, parfois désamorçés, parfois stabilisés, et ainsi la paix et la sécurité ont toujours bénéficié d'un appui dans le monde, et ce également dans l'intérêt de la Suisse. Cependant, la Suisse, n'étant pas membre de l'ONU, contrairement à de petits Etats de même importance, même neutres, n'a jamais pu influencer sur sa politique. A ce propos, si l'on considère ce fait établi que les conflits d'aujourd'hui peuvent très rapidement se propager, la stabilité est devenue un facteur de sécurité de toute première importance.

\* \* \*

### 3. Opérations de l'ONU pour imposer la paix

Dans des situations comme celles qui ont marqué 1990, après l'agression du Koweït par l'Irak, l'ONU peut décider d'organiser des engagements militaires même sans l'accord des parties en conflit. La Suisse, **même si elle était membre de l'ONU, ne participerait pas** à de telles opérations. Cette position est **parfaitement compatible** avec la qualité de membre de l'organisation, car personne n'est obligé de prendre part à des opérations militaires.

Quiconque, lors de la campagne pour les votations, voudrait prétendre le contraire n'aurait, de toute évidence, jamais lu **l'article 43 de la Charte** ni ne connaîtrait **l'histoire de l'ONU**, ou alors il aurait pour but d'induire les citoyennes et les citoyens en erreur.

\* \* \*

J'en arrive à la conclusion

La qualité de membre de l'ONU sert nos intérêts sur le plan de la sécurité. Comme non-membre, nous restons en dehors de cette organisation qui établit pour tout un chacun des critères de paix et de sécurité, et nous renonçons à accéder à un degré de la collaboration auquel nous aurions droit autrement. Par contre, en adhérant à l'ONU, nous comblons une lacune dans

le dispositif de notre politique de sécurité qu'aucun autre Etat au monde n'avait à combler.

La qualité de membre de l'ONU augmente nos possibilités d'influer sur la politique mondiale pour sauvegarder nos intérêts. Il n'existe pas de monde alternatif en dehors de l'ONU. En adhérant à l'ONU, par contre, nous nous assurons la possibilité de montrer notre profil politique, d'être entendu lorsque l'on dit comment un petit Etat neutre, soumis au droit et aux principes humanitaires, conçoit des solutions pour résoudre les conflits. C'est déjà le cas avec l'OSCE et cela fonctionne très bien.

La qualité de membre de l'ONU est parfaitement compatible avec le concept de neutralité. Etre neutre signifie de ne favoriser militairement aucune partie lors de conflits armés. Cette attitude est également possible pour un membre de l'ONU : la Suède, l'Autriche et la Finlande l'ont démontré depuis des décennies. L'ONU serait aussi une plate-forme idéale qui permettrait à la Suisse neutre de développer ses spécialités que sont, par exemple, les bons offices. Le rayonnement et les possibilités d'action de notre neutralité se verraient globalement améliorés.

Ainsi:

- Nous voulons **rester neutres** et nous assurer que notre neutralité soit respectée. Au sein de l'ONU.
- Nous voulons contribuer à **générer la stabilité**. Par l'ONU.
- Nous voulons **être appréciés** et le rester. Avec l'appui de l'ONU.

\* \* \* \* \*